

Résolution adoptée

Séance plénière du 10 février 2026

« *Quartiers urbains populaires* : parlons solutions ! »

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Malgré une politique de la ville de plus de 40 ans qui permis des avancées sur l'amélioration de l'habitat, les quartiers urbains populaires sont encore confrontés à de multiples difficultés en termes d'accès aux services publics et de santé, à l'emploi, aux activités culturelles et sportives, ou encore en termes de sécurité au quotidien.

Si des moyens financiers ont été investis et des dispositifs spécifiques mis en œuvre, certaines données demeurent tristement éloquentes : un taux de chômage des jeunes deux fois supérieur à la moyenne nationale, et un nombre élevé de sorties du secondaire sans diplôme, avec pour conséquence une forte exposition à la précarité.

Cette situation atteste de la nécessité d'une stratégie interministérielle plus efficiente et opérationnelle, menée en co-construction et en coopération avec les collectivités concernées, autour d'objectifs concrets, mesurables et suivis portant notamment sur l'emploi et la redynamisation économique de ces territoires.

Ces quartiers recèlent pourtant de nombreux des atouts : la jeunesse de la population mais aussi un fort dynamisme entrepreneurial des habitants, notamment dans le secteur du commerce et de la restauration. Ces entrepreneurs représentent des modèles de réussite pour les jeunes, en plus de contribuer à l'économie locale ; c'est pourquoi, il est essentiel qu'ils soient valorisés mais aussi soutenus dans le développement et la pérennité de leurs projets par un accompagnement adapté sur le plan financier (le rôle du micro-crédit est à souligner à cet égard) comme sur le plan administratif.

Il existe également une myriade d'initiatives autour de ces territoires, venant d'acteurs économiques et associatifs qui croient en la richesse humaine et sociale des quartiers populaires. Ce sont de nombreuses expériences réussies qui méritent d'être reconnues, diffusées et encouragées, comme le défend à juste titre la Résolution.

Citons les nombreuses associations locales – le plus souvent créées ou animées par des femmes fortement impliquées dans la vie de leur quartier – qui imaginent et organisent des réponses à des besoins concrets tels que la prévention en santé des habitants.

Citons également le Programme « Les entreprises s'engagent » dont l'objectif est de favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, en activant une pluralité de leviers en lien avec les acteurs du Service public de l'emploi. Nous y sommes impliqués à travers l'engagement de l'U2P comme du réseau des chambres de métiers.

Nos entreprises de proximité ont conscience du rôle social qu'elles peuvent tenir en faveur de l'inclusion de profils divers et de la transmission des savoir-faire, en s'appuyant notamment sur l'alternance. Alors que les jeunes des quartiers sont moins nombreux à choisir cette voie de formation, il est crucial de les y encourager tant son effet sur l'accès à l'emploi est positif. Cela implique de lutter contre les stéréotypes qui persistent lors des choix d'orientation, mais aussi de mieux accompagner ces jeunes dans leur recherche d'une entreprise d'accueil et tout au long de leur parcours pour éviter les décrochages.

Pour notre Groupe, il est impératif de prendre conscience du potentiel économique et humain des quartiers populaires ; et ainsi d'offrir de réelles opportunités à ses habitants en termes d'activités et d'emploi, de services et de qualité de vie. C'est une exigence pour restaurer la confiance chez la jeunesse qui ne doit plus se sentir mise à l'écart du reste du territoire et assignée à résidence. Cela suppose de redonner en priorité tout son sens à la promesse républicaine d'égalité des chances, en levant les freins à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté favorablement cette Résolution, en partageant avec elle le souci de porter une attention accrue aux quartiers populaires dans le cadre des futurs travaux du CESE.